



CRITÈRES		SECTION SPORTIVE 2 ^D CYCLE - MASCULINE / FÉMININE
	CADRE	<ul style="list-style-type: none"> Schéma régional du Football en Milieu Scolaire (FMS) - Projet «Ligue». Lycées ou établissements en réseau. Projet d'établissement, aménagements d'horaires, suivi. Charte des sections sportives scolaires (Éducation Nationale). Engagement du Président de Ligue et/ou de District. Engagement de la Commission du FMS.
	CONVENTION	<ul style="list-style-type: none"> Convention nationale EN-FFF, FFF-UNSS sur le FMS. À établir officiellement entre tous les partenaires (détermination des rôles et prises en charge).
	DÉPÔT DE DOSSIER D'OUVERTURE	<ul style="list-style-type: none"> Janvier - Février = dépôt du dossier auprès de l'Inspection Académique. Mars - Avril = validation académique pour ouverture en Septembre.
	OBJECTIFS	<ul style="list-style-type: none"> Améliorer et développer l'excellence au niveau de la pratique. Avoir terminé les cours et le sport tous les jours avant 18h-18h30.
	SCOLARITÉ	<ul style="list-style-type: none"> Dérogation à la carte scolaire sur le secteur (recrutement dans le département). Inscription sur la carte académique des sections sportives du Rectorat.
ACTIVITÉ	BUDGET	<ul style="list-style-type: none"> À établir et fournir auprès de la Ligue avant le début de saison.
	FONCTIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Programme et principes pédagogiques de la DTN. Mise en place d'information (hygiène, dopage, lois du jeu...). Mise en situation d'arbitrage sur les rassemblements. Participation obligatoire aux compétitions UNSS. Participation aux formations fédérales. 2-3 séances «Football» dans l'emploi du temps en alternance avec l'EPS (2 séances tolérées en Lycées professionnels ou lors de la création de la section). Intervention possible d'un spécialiste «Gardien de But» sur une séance.
	RECRUTEMENT	<ul style="list-style-type: none"> «Accueillir tout(e) jeune motivé(e) et scolairement admissible». Concours à prévoir selon les tests préconisés par la FFF. Commission d'admission (composition établie).
STRUCTURE	INSTALLATIONS	<ul style="list-style-type: none"> Terrains (gazon ou synthétique) en bon état - Vestiaires - Local à matériel. Salle disponible en cas d'intempéries (pas d'annulation de séance). Proximité des terrains et des vestiaires avec l'établissement (au-delà de 10 mn à pieds, prévoir un moyen de transport). Salle de musculation disponible suivant la programmation.
	HÉBERGEMENT	<ul style="list-style-type: none"> Facultatif, adapté aux besoins et identifié de toute autre structure.
	MATÉRIEL	<ul style="list-style-type: none"> Tenue identique pour chaque joueur/joueuse à l'entraînement. Un ballon par joueur à l'entraînement (adapté à la catégorie). Matériel pédagogique (cerceaux, chasubles, cônes, coupelles, piquets...).
SUIVI	SUIVI MÉDICAL	<ul style="list-style-type: none"> 1 visite médicale annuelle (+ 1 bilan complet). Disponibilité et accessibilité du corps médical au quotidien lors des plages d'entraînement.
	SUIVI SCOLAIRE	<ul style="list-style-type: none"> Présence souhaitée au conseil de classe. Réunion hebdomadaire avec le responsable pédagogique. Fiche de liaison avec l'établissement.
	SUIVI SPORTIF	<ul style="list-style-type: none"> Préparation et bilan des séances. Suivi administratif FFF-DTN (fiches critères de Moyen/Efficacité à retourner avant le 15/12/N).
ENCADREMENT	EFFECTIF MIN/MAX	<ul style="list-style-type: none"> 12 à 18 joueurs/joueuses par groupe d'entraînement, tous licenciés FFF, domiciliés au plus à 25 km de la section sportive scolaire. Possibilité de création d'une section exclusivement féminine.
	ENCADREMENT PÉDAGOGIQUE	<ul style="list-style-type: none"> 1 responsable pédagogique (Professeur d'EPS ou autre). 1 responsable technique diplômé.
	ENCADREMENT TECHNIQUE	<ul style="list-style-type: none"> 1 personne référente par classe ou par groupe. Responsable technique : BEF (et/ou BEES 1). Adjoint technique : BMF minimum. Intervenant «Gardien de But» : Certificat GdB (Entraînement).